

Communiqué de presse – le 11 mars 2021

1^{ère} édition du Challenge Emballages écoresponsables : La SCAPMAREE (E.Leclerc) ambitionne de supprimer le polystyrène et de réduire le plastique de ses emballages

Afin d'engager les entreprises d'emballage à concevoir des contenants novateurs et durables dédiés aux produits de la mer, la SCAPMAREE, la coopérative d'achat des produits de la mer du Mouvement E.Leclerc, vient d'organiser la 1^{ère} édition du Challenge emballages écoresponsables. Cette initiative s'inscrit dans la démarche développement durable de l'enseigne E.Leclerc pour réduire la pollution due au plastique, en particulier le polystyrène très utilisé dans l'emballage des produits de la mer, et a pour ambition de créer une dynamique positive dans toute la filière.

Réinventer les emballages "produits de la mer" et poursuivre un combat historique de l'enseigne E.Leclerc : la lutte contre le plastique

En 2017, la SCAPMAREE a définitivement supprimé 13 millions de barquettes en polystyrène. Aujourd'hui, elle souhaite aller plus loin et continuer à remplacer les conditionnements historiques par des produits sélectionnés dans un challenge RSE. À horizon 2022, la coopérative a l'ambition de supprimer l'équivalent du volume d'un Arc de Triomphe et demi de polystyrène par an en utilisant des emballages réutilisables et recyclables. Avec ces nouvelles solutions, 250 tonnes de polystyrène soit 3,2 millions de caisses seront écartées de la filière marée E.Leclerc.

Avec cette première édition du Challenge emballages éco-responsable, la SCAPMAREE a souhaité identifier des contenants qui remplaceraient les matières actuellement utilisées pour engager une production et une distribution plus vertueuses, dans la continuité des engagements pris par E.Leclerc en faveur de l'environnement.

Chaque année, ce sont 3,2 millions de caisse d'emballage marée, 2,1 millions de barquettes moules et 13 millions de barquettes libre-service qui sont utilisées par la SCAPMAREE. Le concours, qui a réuni plus de 15 entreprises candidates, portait sur ces 3 principaux contenants.

Les participants ont été départagés par un jury composé d'adhérents E.Leclerc impliqués dans la RSE de l'enseigne, de professionnels de la marée, de logisticiens, de qualitateurs, de journalistes spécialisés et de Veolia, professionnel du recyclage ainsi que de Citeo, éco-organisme en charge des emballages ménagers. Deux ONGs très impliquées dans les problématiques des pollutions plastiques, Race for Water et la Fondation Tara Océan ont également participé au jury.

Pour ce qui est de la dotation du challenge, la SCAPMAREE s'est engagée, à acheter 4 000 contenants réutilisables et plus de 300 000 barquettes auprès des gagnants et à les mettre en production. Les caisses et les barquettes seront mises à disposition de certains fournisseurs pour créer une dynamique dans le secteur. Les cahiers des charges des partenaires et des fournisseurs de la SCAPMAREE évolueront progressivement pour arriver à une suppression du polystyrène et du plastique non recyclable en les incitant à l'utilisation d'emballages réutilisables et recyclables. Un guide de bonnes pratiques "achats responsables" sera formalisé.

"Nous sommes ravis de la qualité des projets qui ont été présentés. Ce travail collaboratif que nous allons mener avec les sociétés lauréates nous permettra de franchir un cap significatif dans la lutte contre la pollution due au plastique, dans le prolongement des engagements environnementaux du Mouvement E.Leclerc. Nous espérons ainsi créer une dynamique positive pour l'ensemble de nos fournisseurs et les acteurs du secteur", déclare Olivier Louvard, Président de la SCAPMAREE.

Les lauréats des 3 catégories

Entre octobre 2019 et juin 2020, des tests des solutions proposées ont été effectués par des fournisseurs, des prestataires de transport, des prestataires de logistique sur plates-formes et des magasins, tous sélectionnés par la SCAPMARÉE sur le principe du volontariat.

La sélection s'est faite en 3 étapes :

- Contrôle visuel des contenants (dimensions, état...) ;
- Validation des formulaires et de la certification au contact alimentaire ;
- Phase de test sur 100 contenants par candidat en conditions réelles.

Les candidats ont été jugés sur des critères communs (ergonomie, facilité d'utilisation, volume réduit, résistance, innovation, capacité de conservation et de protection...), sur des critères spécifiques pour les contenants à usage unique (taux de matériaux bio-sourcés, taux et conditions de biodégradabilité, recyclabilité...) et sur le caractère réutilisable des emballages (durée de vie du contenant, taux de recyclabilité en fin de vie...).

Les lauréats :

Dans la CATÉGORIE CAISSE MARÉE

> **Le 1^{er} prix est décerné à TEPESA** qui propose une caisse marée réutilisable 100% PEHD. La caisse est produite à partir de matière vierge mais 100% recyclable et recyclée sur leurs sites. Cette caisse marée a une ergonomie très adaptée pour toute la chaîne d'approvisionnement, du bateau jusqu'au magasin. Elle est réutilisable environ 400 fois avant son recyclage. La société TEPESA s'appuie sur la solution de logistique IFCO pour le transport, le nettoyage et récupération des caisses cassées.

> **Le 2^{ème} prix est décerné à IFCO-DSI.** La société IFCO a choisi de s'associer à l'entreprise DSI pour présenter la caisse 100% PP réutilisable, produite à partir du PP (Polypropylène) recyclé et PP vierge et 100 % recyclable et recyclée sur leurs sites. Cette caisse marée en quatre parties présente l'avantage d'être isotherme. Le nombre d'utilisation est semblable aux caisses TEPESA et c'est également la société IFCO qui sera en charge de la solution logistique, nettoyage et transport.

> **Le 3^{ème} prix est décerné à SOLIDUS SOLUTIONS** qui propose une caisse marée en carton fabriquée à 95% de fibres de celluloses recyclées ou vierges. Cette caisse est 100% recyclable. L'entreprise possède son propre système de recyclage et achète des balles de cartons à recycler. Il s'agit du seul emballage carton à démontrer une pleine satisfaction lors des tests.

Dans la CATÉGORIE BARQUETTES LIBRE-SERVICE

> **Le 1^{er} prix est décerné à DYNAPLAST Map** qui propose une barquette 100% PET (Polyéthylène Téréphtalate). Le plastique utilisé est issu du recyclage à 85% dont une partie est du POP (Prevented Ocean Plastic) qui consiste à ramasser des bouteilles en PET sur les plages et au bord des cours d'eau avant leur entrée dans les océans. Ce plastique est nettoyé puis intégré dans le circuit de matière première.

> **Le 2^{ème} prix est décerné à AGROCONCEPTEMBAL** qui propose une barquette novatrice en fibre de canne à sucre à 90%, biosourcée et recyclable. Elle est aussi compostable.

> **Le 3^{ème} prix est décerné à VIRGIN BIO PACK Skin** qui propose un carton pelliplaqué sur lequel est positionné le produit avant d'être recouvert d'un film en PET. Le produit est recyclable, pratique à utiliser.

Dans la CATÉGORIE BARQUETTE MOULES



SCAPMARÉE



> **Le seul prix de cette catégorie est décerné à PACKALIM** qui propose une barquette fine en rPET (Recycled PET) soutenue par un carton : un emballage recyclable qui diminue drastiquement la quantité de plastique pour emballer ce produit.

E.Leclerc pionnier dans la lutte contre le plastique

Cette ambition d'assurer la transition des emballages de la filière marée s'inscrit dans la lignée des démarches RSE engagées par l'enseigne, dont la diminution de l'usage du plastique est une des priorités. En 1996, E.Leclerc devient précurseur dans cette lutte en étant le premier, 20 ans avant la loi, à supprimer les sacs plastique à usage unique en sortie de caisse pour les remplacer par des sacs réutilisables.

Depuis, l'enseigne multiplie les initiatives qui participent à une consommation plus responsable : organisation de l'opération Nettoyons La Nature avec chaque année plus de 500 000 personnes qui se mobilisent, recherche et développement de solutions pour réduire ou supprimer le plastique dans les emballages produits Marque Repère, suppression de tous les sacs plastique en sortie de caisse par des sacs en toile de jute réutilisables...

D'année en année, animé par une forte ambition de réduire son impact environnemental, le combat de l'enseigne contre l'omniprésence du plastique porte ses fruits.

À PROPOS DU MOUVEMENT E.LECLERC

Avec 721 magasins et 536 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 38,8 milliards d'euros (hors carburant) en 2019. Le leadership de l'enseigne est confirmé par une part de marché de 21,6 %. Ces performances résultent d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.

À PROPOS DE LA SCAPMAREE

Créée en 1994, la coopérative SCAPMAREE est basée à Wissous (91) et à Castelnaudary (11). Elle intervient en qualité de centrale d'achats poissonnerie pour l'enseigne E.Leclerc. La SCAPMAREE bénéficie ainsi de la volumétrie et de l'encadrement de l'enseigne tout en gardant la souplesse et la réactivité d'une PME indépendante. Avec plus de 35 000 tonnes achetées par an, SCAPMAREE se positionne comme un acteur incontournable dans l'achat des produits halieutiques vivants, frais, cuits ou élaborés. Elle approvisionne quotidiennement plus de 580 magasins E.Leclerc. La SCAPMARÉE est par ailleurs la première centrale d'achats habilitée à distribuer l'Ecolabel des Produits de la Pêche Maritime pour l'espèce thon rouge issue des pêcheries vendéennes et méditerranéennes certifiées. Son Président est Olivier Louvard Adhérent à Angerville et Directeur Général de la SOCAMAINE.

CONTACTS PRESSE

Service de presse E. Leclerc

e.leclerc@agencebabel.com

01 80 18 18 10